

Direction Générale Adjointe de l'Eau et du Domaine Public
Direction de l'Eau, de l'Assainissement et du Pluvial

CAPTAGES DE COULIN

**ALIMENTATION EN EAU POTABLE
DE LA COMMUNE DE GEMENOS**

**DOSSIER D'ENQUETE PREALABLE A
LA DELIMITATION DES PERIMETRES
DE PROTECTION DES CAPTAGES
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
ET DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION
DE PRELEVEMENT D'EAU**

PIECE 6 : Mesures de protection et moyens de surveillance

Janvier 2017

SOMMAIRE

1. INSTALLATIONS PERMETTANT DE CONTROLER LES VOLUMES PRELEVES..	3
2. PROGRAMME D'AUTO SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'EAU	3
2.1. Aménagement des points de prélèvement	3
2.2. Fréquences annuelles d'analyses d'échantillon	3
3. PROCEDURES ET FREQUENCE D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS.....	4
4. AUTONOMIE DE FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS (POSTE DE CHLORATION DU COULIN 1).....	4
4.1. Stocks de réactifs	4
4.2. Alimentation énergétique et durée d'autonomie	4
5. DISPOSITIFS MIS EN ŒUVRE EN CAS DE PROBLEME TECHNIQUE OU DE MALVEILLANCE	5
5.1. Surveillance des ouvrages	5
5.2. Astreintes	5
5.3. Procédures d'alerte	5
5.4. Dispositifs anti-effraction	6
6. TRAITEMENTS COMPLEMENTAIRES MIS EN PLACE EN CAS DE POLLUTION ACCIDENTELLE	6
7. MOYENS DE SECOURS.....	6

1. INSTALLATIONS PERMETTANT DE CONTROLER LES VOLUMES PRELEVES

Les pompes de Coulin 1 sont équipées de compteurs avec une tête émettrice, le renvoi des informations se faisant par un Sofrel.

Il est ainsi possible de connaître à chaque instant :

- les paramètres de fonctionnement de la station de pompage,
- le volume produit,
- le niveau de la nappe phréatique,
- le niveau de l'eau dans le réservoir de Coulin.

2. PROGRAMME D'AUTO SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'EAU

2.1. Aménagement des points de prélèvement

Le contrôle sanitaire s'appuie sur un réseau de points de surveillance, où l'eau est prélevée avant analyse, aux trois points-clés de la production et de la distribution :

- au point de captage, avant traitement,
- au point de mise en distribution,
- sur le réseau de distribution et au robinet de l'utilisateur.

Les analyses au point de captage, avant tout traitement, évaluent la qualité de l'eau brute et détectent les polluants éventuels.

Des analyses au point de mise en distribution permettent d'apprécier le fonctionnement de l'unité de production.

Des analyses au robinet de l'utilisateur vérifient que l'eau n'a pas été altérée dans les réservoirs ou pendant son transport jusque chez l'utilisateur.

2.2. Fréquences annuelles d'analyses d'échantillon

La qualité de l'eau produite est assurée en permanence par :

- L'Agence Régionale de Santé avec des analyses physico-chimiques et bactériologiques périodiques,
- la S.E.M.M (Société Eau de Marseille Métropole), qui réalise des analyses pour le compte de la Métropole Aix Marseille Provence environ une fois par trimestre.

Pour les eaux brutes et les eaux traitées, la fréquence des analyses est déterminée selon le débit de production. Pour les eaux distribuées, elle est fonction de l'importance de la population desservie, en tenant compte des populations saisonnières sur les zones touristiques.

3. PROCEDURES ET FREQUENCE D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS

Une surveillance régulière des différents équipements permet de vérifier leur état global et leur fonctionnement.

L'entretien de ces ouvrages est assuré régulièrement de façon à :

- garantir de bonnes conditions de fonctionnement des dispositifs,
- maintenir leur pérennité.

Les installations sont contrôlées par des équipements de télégestion reliés au centre d'exploitation de La Ciotat et au centre de supervision général de la Société des Eaux de Marseille situé à Marseille.

Des travaux sur le réseau d'eau potable sont programmés chaque année, afin d'améliorer son rendement et la qualité du service rendu.

4. AUTONOMIE DE FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS (POSTE DE CHLORATION DU COULIN 1)

4.1. Stocks de réactifs

Deux bouteilles de chlore gazeux (Cl_2) de 39 kg sont stockées au poste de chloration du Coulin1.
Leur autonomie estimée en pleine saison est de 1 mois.

4.2. Alimentation énergétique et durée d'autonomie

L'alimentation du poste de chloration est électrique.

Aucun groupe électrogène n'est installé sur place. En cas de coupure de courant, le forage s'arrête automatiquement. Les équipes techniques de la SEMM sont alors immédiatement mobilisées.

5. DISPOSITIFS MIS EN ŒUVRE EN CAS DE PROBLEME TECHNIQUE OU DE MALVEILLANCE

5.1. Surveillance des ouvrages

La mission de service public, les contraintes environnementales et sanitaires imposent une surveillance des ouvrages et des réseaux, 24 h sur 24, et 365 jours par an.

Pendant les heures ouvrées, la SEMM dispose d'un système de télésurveillance ou de télégestion qui permet de connaître l'état de fonctionnement des ouvrages.

La Police Municipale de Gémenos intervient, en plus de la SEMM, pour assurer la sécurité au niveau du réservoir et des captages du Coulin.

Le Plan Vigipirate, dispositif de sécurité destiné à prévenir les menaces ou à réagir face aux actions terroristes, est appliqué en cas d'instruction du Gouvernement.

En cas d'alarme, le personnel de la SEMM est capable de prendre toutes dispositions pour intervenir dans les plus brefs délais sur les installations et rétablir le service public.

Il peut également intervenir sur demande du Centre de Service Clients en cas de problèmes techniques rencontrés par les abonnés.

5.2. Astreintes

En-dehors des heures ouvrées, le centre de télégestion de Marseille prend le relais. Il transmet les alarmes issues du système de télésurveillance ou les appels en urgence des abonnés.

Le chef de sécurité pilote alors les interventions éventuelles des agents d'astreintes pour le service réseaux ou le service usines.

En cas d'incident nécessitant du personnel supplémentaire, ou des compétences particulières, le chef de sécurité pourra contracter un ingénieur de permanence. Celui-ci mettra en œuvre les moyens nécessaires pour remédier à l'incident. En cas de besoin, il peut également faire intervenir une équipe de secours basée au siège, sous la direction d'un ingénieur de permanence.

La SEMM met en permanence et chaque semaine 40 personnes à disposition 24 h/24 (Ingénieur de Permanence, agents Usines, agents Réseau, électriciens, automaticiens, laboratoire ...) pour assurer une astreinte.

5.3. Procédures d'alerte

En cas de problème détecté sur les diverses installations, les équipes sont mobilisées et interviennent immédiatement. Les dispositions qui s'imposent sont prises dans les plus brefs délais pour intervenir.

5.4. Dispositifs anti-effraction

L'ensemble du dispositif de surface est entouré d'un grillage muni d'un portail d'accès. Ce périmètre immédiat provisoire est cimenté. Il n'y a pas d'alerte anti-intrusion sur ce site.

6. TRAITEMENTS COMPLEMENTAIRES MIS EN PLACE EN CAS DE POLLUTION ACCIDENTELLE

La principale source de pollution provient de la présence de la RD 8N aux abords des captages. En cas de pollution, les solutions de secours sont mises en œuvre (cf. paragraphe suivant). En cas de pollution accidentelle, le forage est mis à l'arrêt. Des analyses sont réalisées pour déterminer l'origine de la pollution et la quantifier.

7. MOYENS DE SECOURS

Les solutions d'alimentation en eau de secours et scénarii prévus sont décrits en tenant compte du plan de sécurité de l'AEP (alimentation en eau potable) : réservoirs d'eau brute ou d'eau traitée (capacité), interconnexion avec des réseaux de distribution voisins (délai de mise en service, capacités et secteurs concernés), prise d'eau de secours (délai de mise en service, mesures de protection).

Le volume de stockage du réservoir du Coulin (2 000 m³ disponibles) permet une autonomie de fonctionnement du réseau de 56 h maximum.

En cas de pollution, il est possible d'ouvrir le réseau d'eau potable de Gémenos village, alimenté par les captages de Saint Pons (Vèze et Blancherie), qui est en maillage avec le réseau d'eau potable de la zone d'activités de Gémenos.

En cas de nécessité, l'alimentation en eau potable de secours est également possible avec le réseau de la commune d'Aubagne.

En 2017, il est prévu de mettre en service un réservoir supplémentaire sur les hauteurs de Gémenos d'une capacité d'environ 2 000 m³ (en complément de celui existant de 500 m³). En maillage avec le réseau d'eau potable de Gémenos village, il pourra alors constituer une solution de secours supplémentaire.